

A RETENIR

Deux espèces protégées de rhopalocères protégés et patrimoniaux fréquentent le site d'étude : le Cuivré des marais qui se reproduit dans les prairies humides (enjeu local moyen) et le Damier de la Succise, présent uniquement pour s'alimenter au stade d'imago (enjeu local très faible).

Concernant les amphibiens, une seule espèce présente un enjeu de conservation notable, le Pélodyte ponctué, qui se reproduit probablement dans les dépressions temporairement en eau situées au Nord-Ouest du site d'étude. Aucun enjeu n'est à signaler en ce qui concerne les reptiles.

Un quart des oiseaux qui exploitent le site d'étude durant la période de nifcation présente un enjeu notable : l'Alouette des champs, la Chevêche d'Athéna, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Effraie des clochers, l'Elanion blanc, le Faucon hobereau, la Grande Aigrette, le Grand Cormoran, le Héron cendré, le Héron garde-bœufs, l'Hirondelle rustique, la Huppe fasciée, le Martin-pêcheur d'Europe et le Milan noir. 5 d'entre eux nichent dans le site d'étude ou à proximité immédiate : l'Alouette des champs, la Chevêche d'Athéna, l'Effraie des clochers, la Huppe fasciée et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les enjeux sont par contre faibles concernant les oiseaux en période d'hivernage et de migrations.

Le site d'étude accueille 9 espèces de chiroptères patrimoniaux en chasse et/ou transit sur le site d'étude, en particulier au niveau des milieux arborés et du plan d'eau. La Barbastelle d'Europe présente un enjeu local moyen. Le Petit Murin, le Murin de Bechstein, la Pipistrelle pygmée, le Grand Rhinolophe, le Murin de Natterer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et le Petit Rhinolophe ont un enjeu local faible.

3.5. Description et évaluation des fonctionnalités écologiques

3.5.1. Rappel des éléments de la TVB aux différentes échelles

La partie Sud du site d'étude et de son aire d'étude immédiate est intégrée dans un corridor écologique de milieux boisés identifié par le SRCE d'Aquitaine, appartenant à la sous-trame des boisements de feuillus et forêts mixtes.

3.5.2. La TVB à l'échelle locale

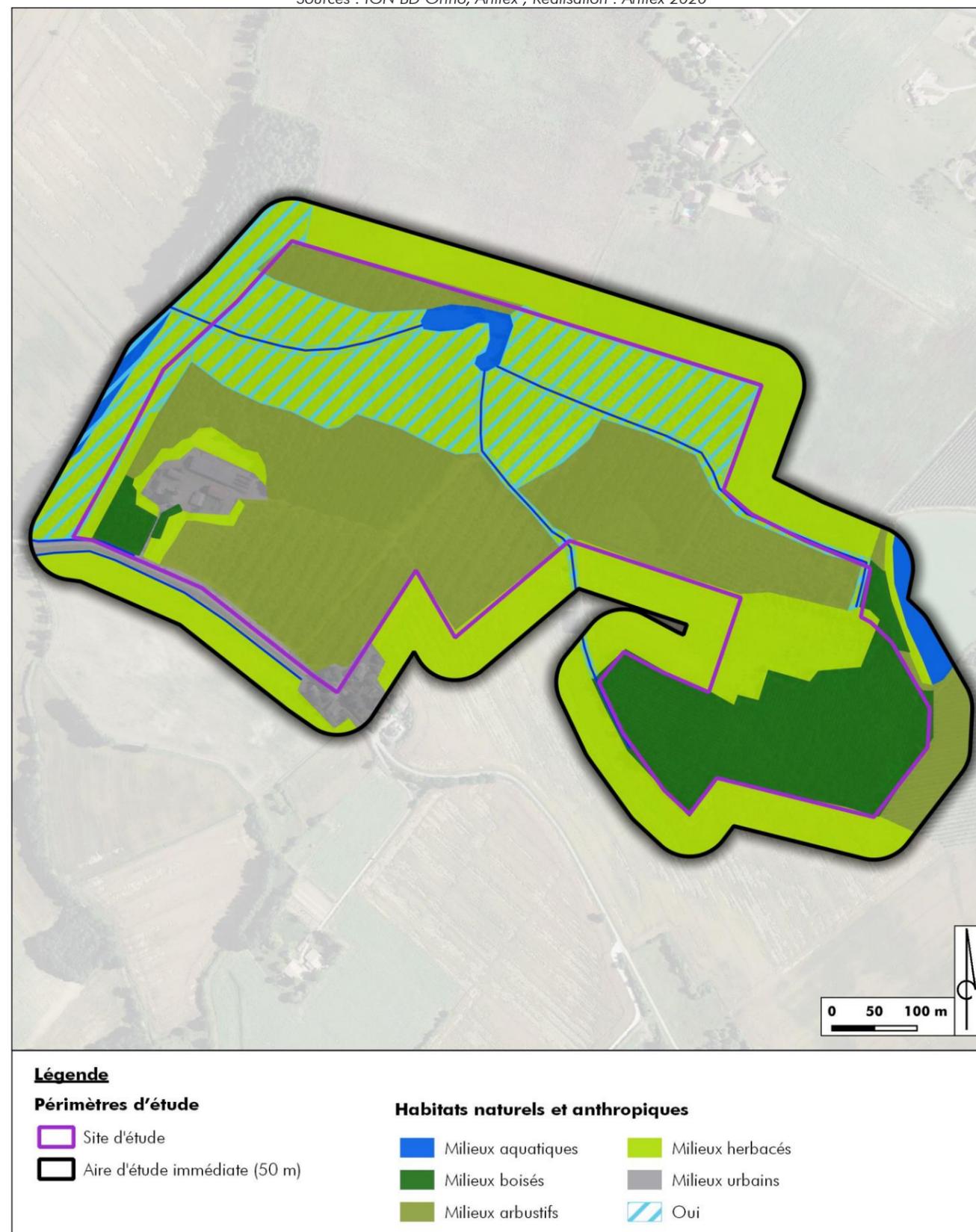
Les inventaires de terrain ont majoritairement mis en évidence des milieux ouverts (pelouses et prairies) et semi-ouverts (fourrés) issus d'anciennes plantations de Pins, exploitées assez récemment.

La biodiversité floristique est principalement concentrée au sein des zones humides qui recouvrent la partie Nord du site d'étude. Elles sont propices à la réalisation de tout ou partie du cycle biologique de la faune, en particulier les insectes. Les boisements à l'Ouest et au Sud-Est peuvent également servir de zone refuge à plusieurs espèces. Leur fonctionnalité est de ce fait appréciable en raison de leur attractivité pour les espèces nicheuses ou gîtant dans le secteur.

Concernant les continuités écologiques, les structures linéaires telles que les fossés et les lisières peuvent représenter un intérêt non négligeable pour le transit et le déplacement des espèces mobiles, en particulier les chauves-souris. De plus, la présence de deux plans d'eau et de ruisseaux ajoute un intérêt fonctionnel intéressant au site d'étude pour la faune.

Illustration 48 : Ensembles de végétation

Sources : IGN BD Ortho, Artifex ; Réalisation : Artifex 2020



A RETENIR

L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un contexte naturel local assez artificialisé, marqué par la sylviculture. L'alternance de milieux ouverts et semi-ouverts, avec des points d'eau et de nombreuses zones humides confèrent au site d'étude et à son aire d'étude immédiate une certaine fonctionnalité écologique en termes de réservoir de biodiversité et de continuité écologique.

4. Synthèse des enjeux du milieu naturel

Un élément de l'environnement présente un **enjeu** lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur.

Un enjeu est donc défini par sa valeur intrinsèque et est totalement indépendant du projet.

La hiérarchisation des enjeux est donnée par l'échelle de curseurs suivante :

Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-------------	--------	-------	------	-----------

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des habitats et des espèces patrimoniaux observés sur le site d'étude et ses abords. Par habitat patrimonial, nous entendons un habitat dont l'enjeu local est notable (c'est-à-dire de niveau « Faible » ou supérieur). Par espèce patrimoniale, nous entendons une espèce dont l'enjeu régional (notion non pertinente pour les habitats) est notable, c'est-à-dire de niveau au moins « Faible ». L'enjeu local est une notion permettant de hiérarchiser de façon pertinente les enjeux de conservation pour le site d'étude. Ou, dit autrement, de comprendre l'importance du site pour l'habitat ou l'espèce en question. Une espèce dite patrimoniale (donc au niveau régional) peut parfaitement avoir un enjeu local très faible sur le site d'étude, par exemple parce qu'elle ne le fréquente que de façon occasionnelle.

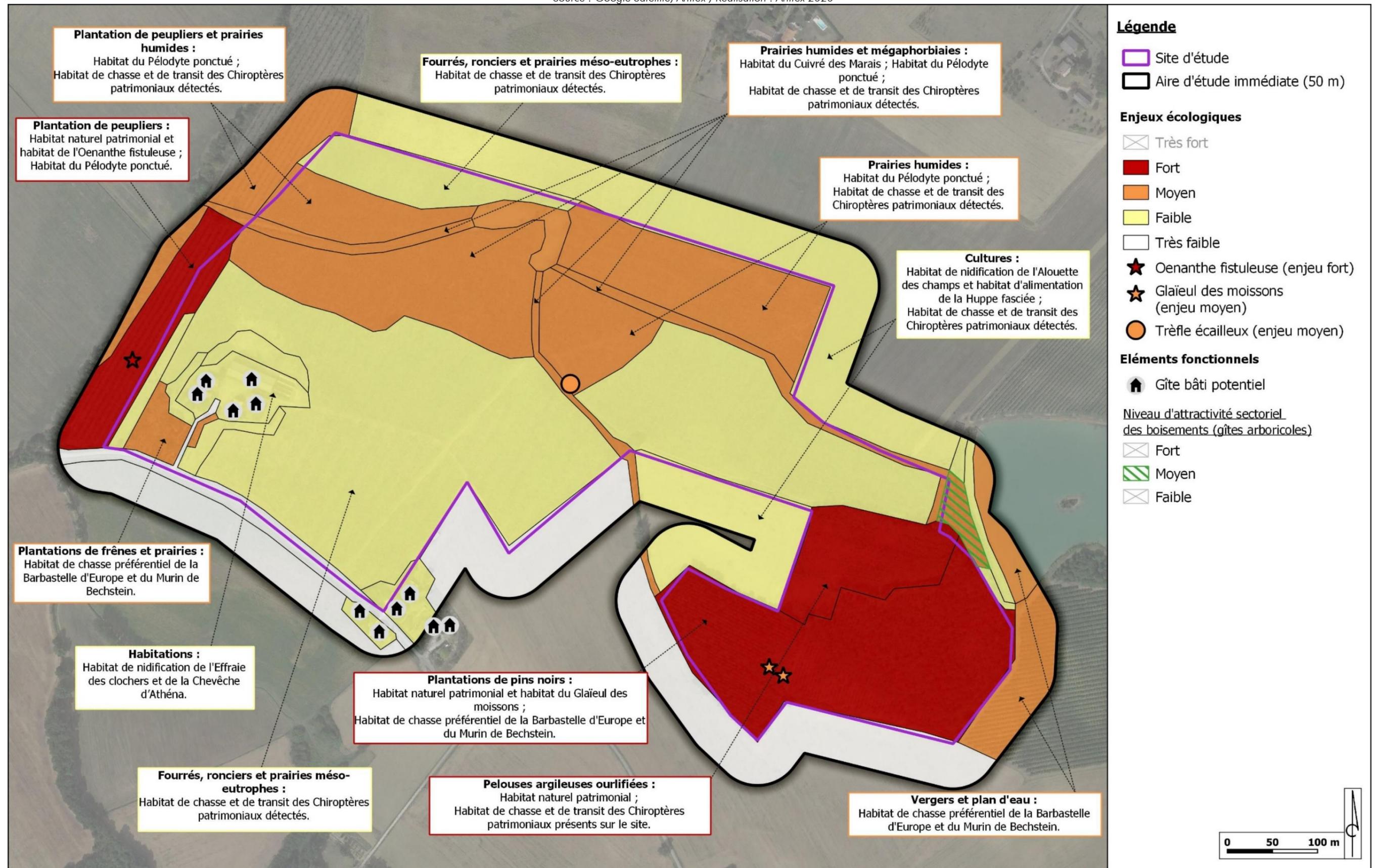
Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
Habitats	Plantations de Pins noirs et pelouses argileuses ourliées	DH1	-	Fort
	Prairies humides eutrophes et cariçaies	ZH	-	Moyen
	Mégaphorbiaies, roselières basses et cressonnières	ZH	-	Moyen
	Ruisseau et son rideau arboré	ZH	-	Moyen
	Plantations de peupliers (jeunes)	ZH	-	Faible
Flore	Oenanthe fistuleuse (<i>Oenanthe fistulosa</i>)	Dét. ZNIEFF	Faible	Fort
	Trèfle écaillé (<i>Trifolium squamosum</i>)	Dét. ZNIEFF	Faible	Moyen
	Glaïeul des moissons (<i>Gladiolus italicus</i>)	PR (art. 1)	Moyen	Moyen
Insectes	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	PN2, DH2/DH4	Moyen	Moyen
	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	PN3, DH2	Faible	Très faible
Amphibiens	Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	PN2	Moyen	Moyen
Reptiles	Aucune espèce à enjeu de conservation notable			
Oiseaux	Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)	PN3 ; DO1	Fort	Très faible
	Circète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	PN3 ; DO1	Moyen	Très faible
	Élanion blanc (<i>Elanus caeruleus</i>)	PN3 ; DO1	Moyen	Très faible
	Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	PN3	Moyen	Très faible
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	PN3	Moyen	Très faible
	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	chassable	Faible	Faible
	Chevêche d'Athéna (<i>Athena noctua</i>)	PN3	Faible	Faible
	Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	PN3	Faible	Faible
	Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	PN3	Faible	Faible
	Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	PN3	Faible	Très faible
	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	PN3	Faible	Très faible
	Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	PN3	Faible	Très faible
	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	PN3 ; DO1	Faible	Faible
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	PN3 ; DO1	Faible	Très faible
Chiroptères	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Fort	Faible
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Moyen	Moyen
	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Moyen	Faible
	Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	PN2 ; DH4	Moyen	Faible
	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Faible	Très faible
	Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	PN2 ; DH4	Faible	Faible
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	PN2 ; DH4	Faible	Faible	

Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	PN2 ; DH4	Faible	Faible
	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Faible	Faible
Autres mammifères	Aucune espèce à enjeu de conservation notable			

Légende : ZH : zone humide ; PR : protection régionale (et article de l'arrêté) ; PN : protection nationale (et article de l'arrêté) ; DO1 : inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux ; DH1 : inscrit à l'annexe I de la directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire) ; DH1* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire ; DH2 : inscrit à l'annexe II de la directive Habitats ; DH4 : inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats.

Illustration 49: Localisation des enjeux écologiques

Source : Google Satellite, Artifex ; Réalisation : Artifex 2020



IV. MILIEU HUMAIN

1. Définition des périmètres de l'étude

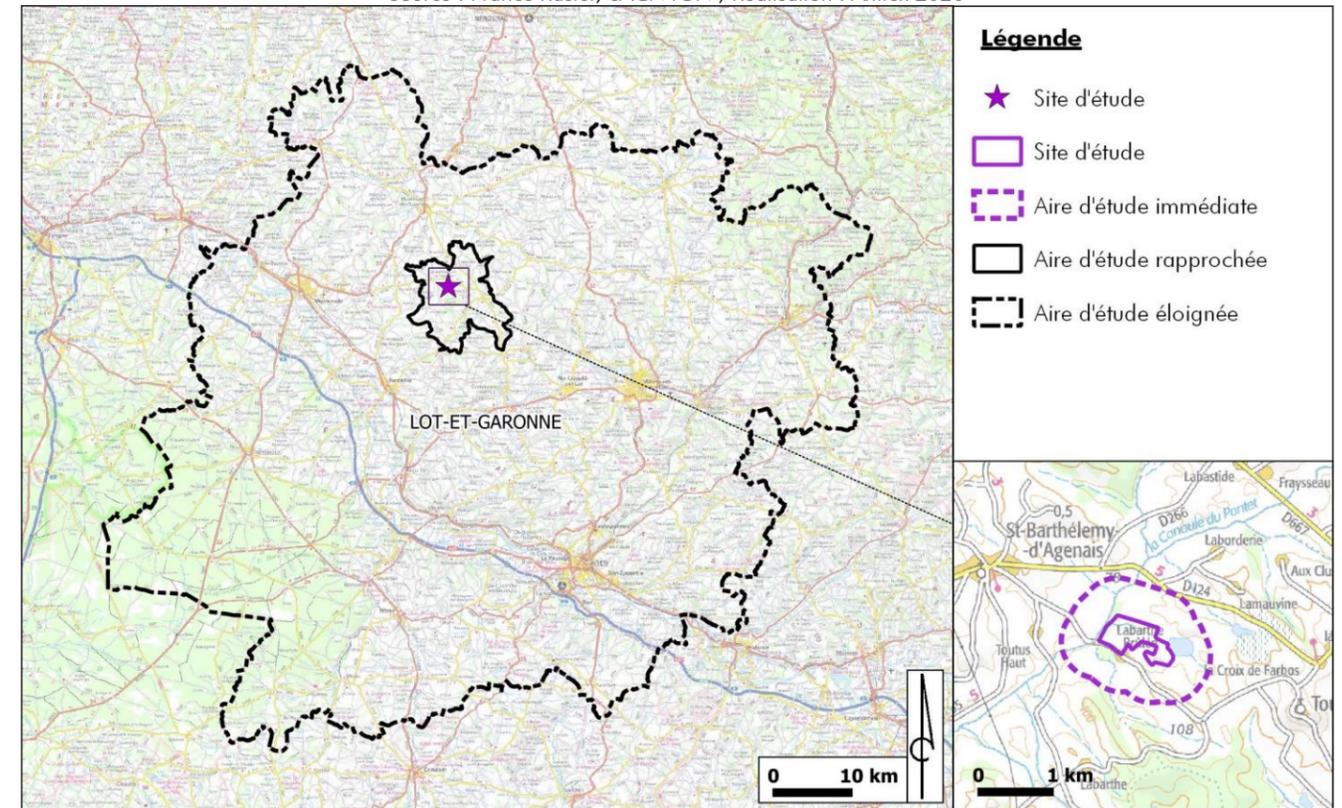
Le milieu humain regroupe l'ensemble des aspects relatifs aux activités socio-économiques du territoire. Différents volets sont donc traités afin de comprendre l'organisation du territoire et le développement humain associé.

Le tableau suivant présente les aires d'étude considérées dans la présente étude du milieu humain. Celles-ci sont représentées sur la carte ci-contre.

Définition	Milieu humain
Aire d'étude éloignée	
Il s'agit de la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Elle est définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, des frontières biogéographiques ou des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.	Département du Lot-et-Garonne
Aire d'étude rapprochée	
Cette aire d'étude est essentiellement utilisée pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose donc sur la localisation des lieux de vie des riverains et des points de visibilité du projet.	Communes de Laperche, Tombeboeuf, Coulx, Verteuil-d'Agenais, Labretonie, Saint-Barthélemy-d'Agenais et Tourtrès
Aire d'étude immédiate	
Cette aire d'étude comprend le site d'étude et une zone de plusieurs centaines de mètres autour. Il s'agit de l'aire des études environnementales au sens large du terme : milieu physique, milieu humain, milieu naturel, habitat, santé, sécurité... Elle permet de prendre en compte toutes les composantes environnementales du site d'accueil du projet.	Rayon de 500 m
Site d'étude	
Il s'agit de la zone au sein de laquelle l'opérateur envisage potentiellement de pouvoir implanter le parc photovoltaïque. Le site d'étude correspond à la maîtrise foncière du client ; elle est donc fournie par celui-ci au prestataire.	

Illustration 50 : Carte de localisation des aires d'étude du milieu humain

Source : France Raster, SACN IGN ; Réalisation : Artifex 2020



2. Socio-économie locale

2.1. Démographie

Le tableau suivant synthétise le découpage administratif de la commune du site d'étude.

Région	Département	Arrondissement	Canton	Intercommunalité	Commune
Nouvelle-Aquitaine	Lot-et-Garonne (47)	Villeneuve-sur-Lot	Livradais	Communauté de communes Lot et Tolzac	Tourtrès

Au 1er janvier 2016 (INSEE)⁵, la population de la **région Nouvelle-Aquitaine** est estimée à environ 5,9 millions d'habitants. C'est la quatrième région la plus peuplée de l'hexagone et regroupe 9 % de la population de France métropolitaine. Sa population varie fortement entre les départements, avec 0,1 millions d'habitants en Creuse assez rurale et 1,6 millions d'habitants en Gironde très attractive avec la métropole bordelaise.

Le **département du Lot-et-Garonne** comprend 319 communes, 21 cantons et 4 arrondissements. La population s'élevait en 2016 à 332 833 habitants pour une densité de population de 62,1 hab/km². C'est une densité inférieure à la densité moyenne régionale de 70,7 hab/km². C'est le département le plus petit de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Lot-et-Garonne fait partie des départements les moins peuplés de la région derrière la Creuse et la Corrèze, mais il reste toutefois attractif du fait de sa position stratégique entre Bordeaux et Toulouse. Entre 2011 et 2016, le département a connu une hausse du taux annuel moyen de la population de 0,1 %.

La principale agglomération est celle d'Agen qui abrite 113 223 habitants (population de l'aire urbaine). Celle de Villeneuve-sur-Lot, riche de 55 971 habitants, est la 2^{ème} aire urbaine départementale.

La **Communauté de Communes (CC) Lot et Tolzac** couvre une superficie de 255,9 km², regroupe 15 communes et compte 7 443 habitants en 2016. Son siège est localisé sur la commune de Castelmoron-sur-Lot, à 14,5 km au Sud-Est du site d'étude.

La **commune de Tourtrès** couvre une superficie de 11,7 km². La densité de population est de 11 hab/km², soit une densité inférieure à la densité de la communauté de communes qui est de 28 hab/km² et à celle du département.

Afin de caractériser et d'analyser le contexte démographique dans le secteur du site d'étude, le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population entre 1968 et 2016, sur la commune concernée par le site d'étude, comparée au département et à la communauté de communes.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Département du Lot-et-Garonne	290 592	292 616	298 522	305 989	305 380	322 292	330 866	332 833
Communauté de communes Lot et Tolzac	7 801	7 111	6 992	7 259	6 901	7 141	7 307	7 321
Commune de Tourtrès	168	152	139	132	121	125	147	134

*Les données sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

L'ensemble de ces territoires connaît une évolution de population entre 1968 et 2017. La population du département du Lot-et-Garonne a évolué de + 14 % entre 1968 et 2016. La CC Lot et Tolzac, et la commune de Tourtrès suivent la même tendance d'évolution de population. Leurs populations ont diminué respectivement de 11,5 % et 28 % de 1968 à 1999 et depuis 2007 elles augmentent doucement.

2.1. Contexte économique et industriel

2.1.1. Dynamique économique locale

Le département du **Lot-et-Garonne** est l'un des trois départements les moins peuplés de la région Nouvelle-Aquitaine mais reste néanmoins attractif. En effet, l'emploi total a progressé de 0,5 % entre 2010 et 2013, une des plus fortes hausses de la région Nouvelle-Aquitaine. L'emploi non-salarié est fortement présent : 15 % de l'emploi total pour près de 13 % dans la région, en lien avec le poids important de l'agriculture dans le département du Lot-et-Garonne. En effet, l'agriculture représente 7 % de l'emploi total contre 5 % dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Situé entre la région bordelaise et toulousaine, le département bénéficie de cette situation stratégique, et son tissu économique est assez dynamique. Le commerce emploie 16 % des salariés contre 13 % en Nouvelle-Aquitaine. Le commerce de gros est particulièrement présent notamment avec des établissements majeurs dans l'industrie pharmaceutique ou la réparation d'automobiles et de motocycles.

Concernant la CC Lot et Tolzac, la dynamique économique est principalement localisée au niveau des communes de Castelmoron-sur-Lot et Le Temple-sur-Lot, qui sont localisées autour de la route départementale D911, l'un des axes principaux du département faisant la liaison entre Villeneuve-sur-Lot et Marmande. Les établissements actifs de la CC Lot et Tolzac sont orientés vers le secteur du commerce, transports et services divers à 41% puis vers le secteur agriculture, sylviculture et pêche à 32 %, en fin d'année 2015. Sur la commune de Le Temple-sur-Lot se trouve une zone d'activité économique offrant une possibilité d'installation pour des entrepreneurs. Cette zone d'activité économique permet la location d'atelier, la vente de parcelles viabilisées et des espaces de coworking.

Plus localement, au 31 décembre 2015, **19 établissements actifs** sont recensés sur la commune de Tourtrès. La dynamique économique de la commune de Tourtrès est portée par le secteur de **l'agriculture, sylviculture et pêche** qui représente la part la plus importante des établissements actifs au 31 décembre 2015 (52,6%).

Le territoire de Tourtrès renferme 14 établissements sans salariés et 5 entreprises de plus de 1 salarié.

Le tableau suivant présente la répartition des activités économiques de la CC Lot et Tolzac, et de la commune de Tourtrès.

Territoire	Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015					Total
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerces, transport et services divers	Administration publique, enseignement, santé...	
CC Lot et Tolzac	258 31,8 %	53 6,5 %	80 9,9 %	333 41 %	88 10,8 %	812 100 %
Tourtrès	10 52,6 %	0 0 %	2 10,5 %	6 31,6 %	1 5,3 %	19 100 %

⁵ <https://www.insee.fr/fr/accueil>

2.1.2. Contexte industriel

Le site d'étude se place dans un secteur rural où l'activité industrielle est inexistante sur la commune de Tourtrès et peu marquée dans la CC Lot et Tolzac (6,5 %).

En outre, selon le site Internet Géorisques, il existe quatre Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur les communes voisines de Tourtrès.

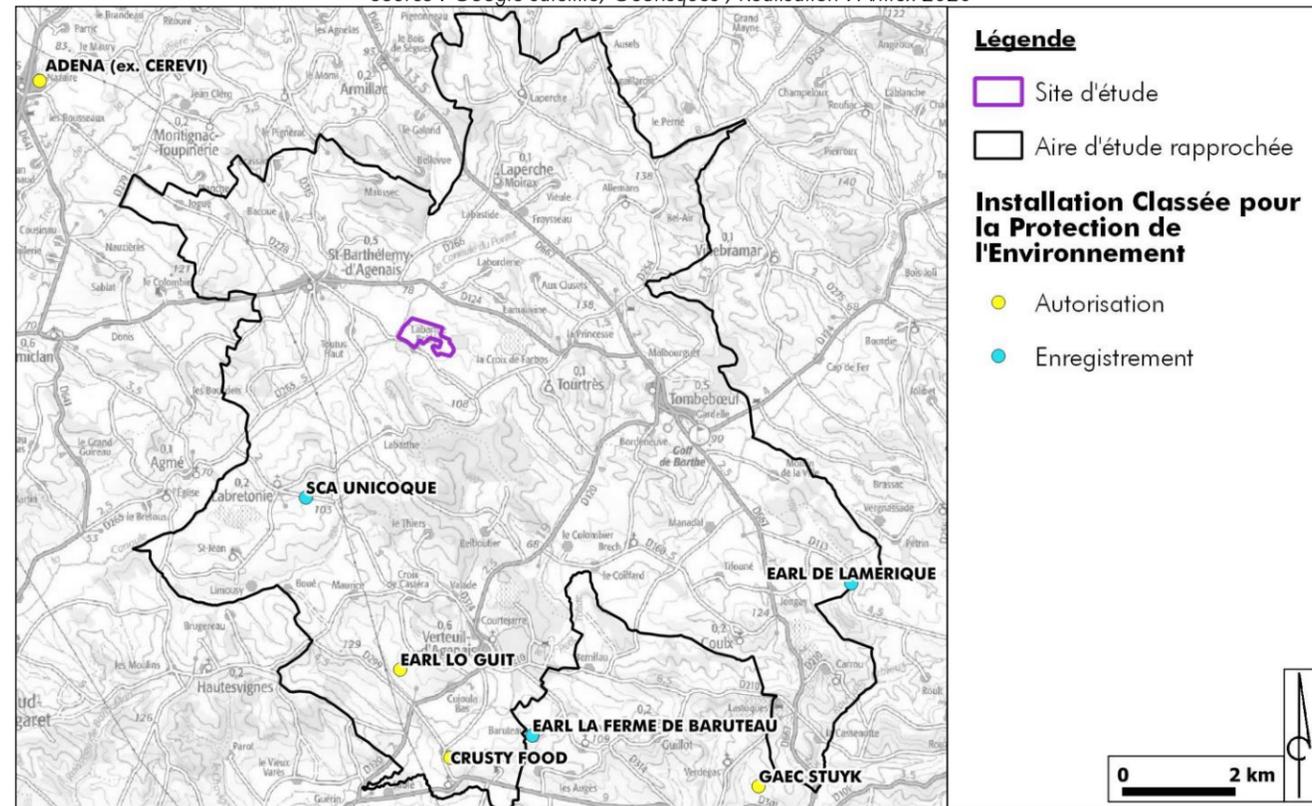
Le tableau ci-dessous identifie ces Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), localisées dans le territoire communal.

Société	Activité	Commune	Régime	Distance au site d'étude
SCA UNICOQUE	Commerce de gros de fruits et légumes	Labretonie	Enregistrement	3,3 km
EARL LO GUIT	Élevage porcin	Verteuil-d'Agenais	Autorisation	5,7 km
CRUSTY FOOD	Préparation ou conservation d'alimentation animale	Verteuil-d'Agenais	Autorisation	7,3 km
EARL DE LAMERIQUE	Culture de fruits à pépins et à noyau	Coux	Enregistrement	8,3 km

Aucune ICPE n'est présente dans un rayon de 500 m autour du site d'étude.

Illustration 51 : Localisation des ICPE dans le secteur du site d'étude

Source : Google satellite, Géorisques ; Réalisation : Artifex 2020



2.1.3. Services, commerces

Comme l'indique le recensement de l'INSEE présenté ci-avant, la part de **services et commerces** présente une place notable sur la commune de **Tourtrès** avec près de 32 % de la totalité des établissements actifs. Ce sont la mairie, la salle des fêtes et l'église Saint-Pierre.

Localement, aucun service ne se trouve dans l'aire d'étude immédiate du site d'étude.



Mairie

Source : Artifex 2020



Eglise Saint-Pierre

Source : Artifex 2020



Salle des fêtes

Source : Artifex 2020

2.2. Les énergies renouvelables

2.2.1. Energie photovoltaïque

Au 30 juin 2020, en France, la puissance du parc solaire photovoltaïque français s'élève à 10 270 MW.

En région Nouvelle-Aquitaine, 66 720 installations sont en fonctionnement (2^{ème} trimestre 2020), soit une puissance de 2 544 MW.

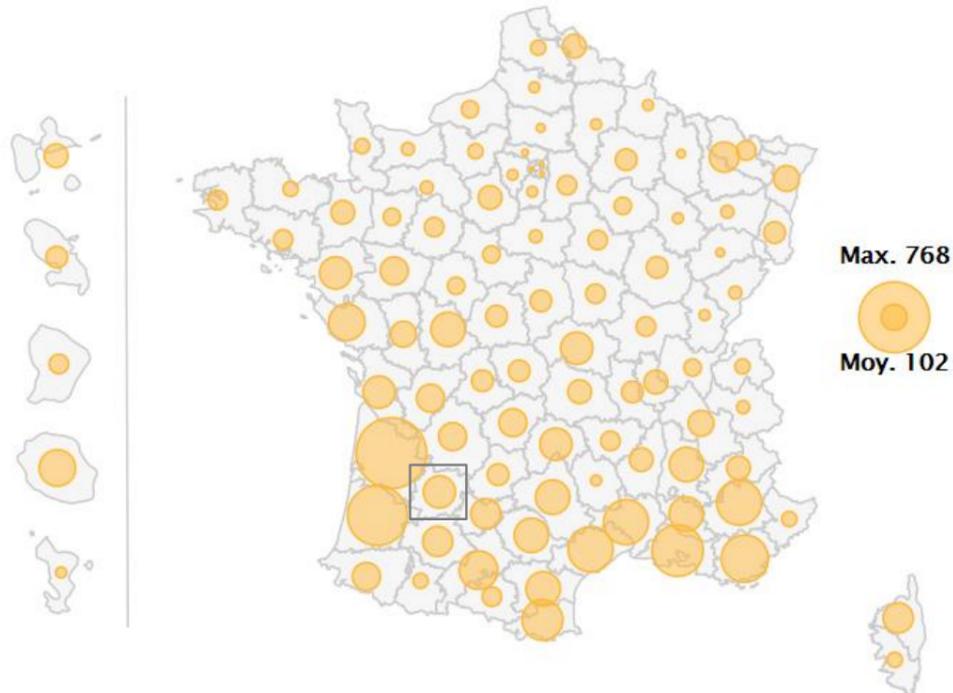
La carte ci-contre met en évidence la puissance raccordée pour les installations photovoltaïques par département.

Le département du Lot-et-Garonne regroupe 4 604 installations pour une puissance de 167 MW.

Aucun parc photovoltaïque n'est répertorié dans l'aire d'étude immédiate du site d'étude.

Illustration 52 : Puissance solaire photovoltaïque totale raccordée par département au 30 juin 2020

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire



2.2.2. Energie éolienne

La puissance du parc éolien français s'élève à 17 000 MW, avec 1 975 installations au 30 juin 2020.

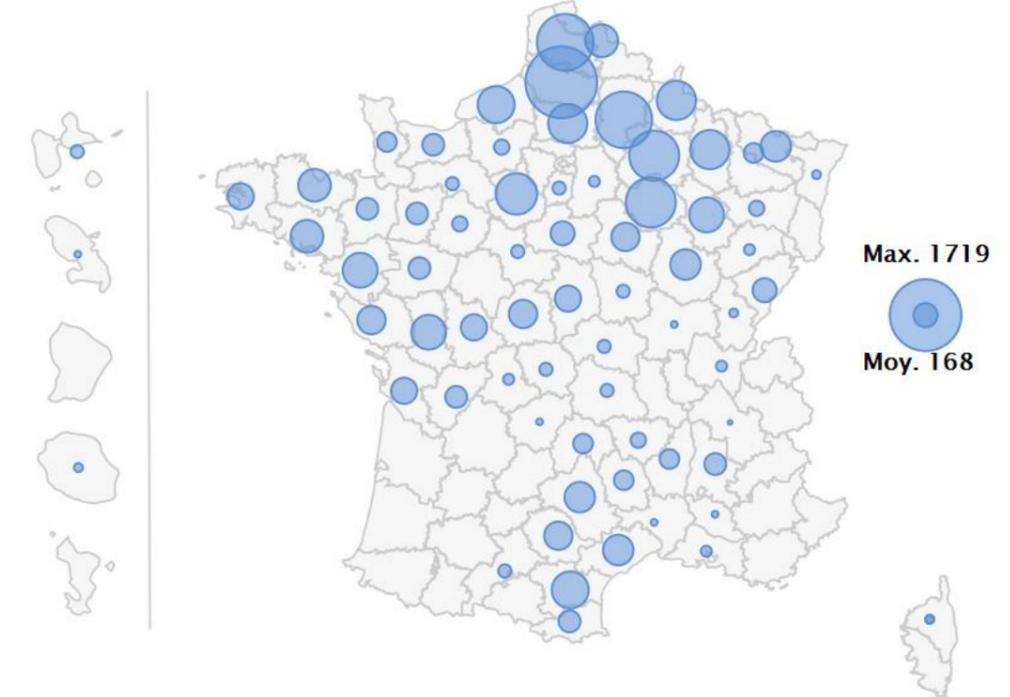
En région Nouvelle-Aquitaine, 130 installations sont en fonctionnement (2^{ème} trimestre 2020), soit une puissance de 1 086 MW.

La carte ci-contre met en évidence la puissance raccordée pour les installations photovoltaïques par département.

Selon la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le département du Lot-Garonne ne dispose d'aucun parc éolien.

Illustration 53 : Puissance éolienne totale raccordée par département au 30 juin 2020

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire



2.3. Tourisme, loisirs

2.3.1. Le tourisme dans le département du Lot-et-Garonne

Entre Périgord, Quercy, Guyenne, Landes et Gascogne, l'atout touristique du département du **Lot-et-Garonne** est d'être un territoire diversifié où la valeur de l'offre repose sur la complémentarité des activités.

Le **département** propose de nombreuses voies navigables et des visites du patrimoine architectural (bastides et de châteaux du Moyen-âge).

Le **département** comporte plus de 3 500 km de sentiers de randonnée à parcourir à pieds, en vélo ou bien à cheval.

Le tourisme vert est donc bien présent sur le territoire départemental.

2.3.1. Le tourisme au niveau du site d'étude

Le territoire de Tourtrès est une commune chargée d'histoire et riche en patrimoine architectural.

Deux monuments sont recensés sur la commune, l'Eglise Saint-Pierre classée aux monuments historiques et le Moulin à vent. La description de ces monuments est détaillée dans la **Partie V Paysage et patrimoine en page 125**.

Dans la proche campagne, se trouve également des sentiers de randonnées. Deux chemins de randonnées sont présents aux abords du site d'étude. Le sentier Saint-Barthélemy, vers les bois de Péfranc et de Verteuil passe vers le coin Sud-Ouest du site d'étude.

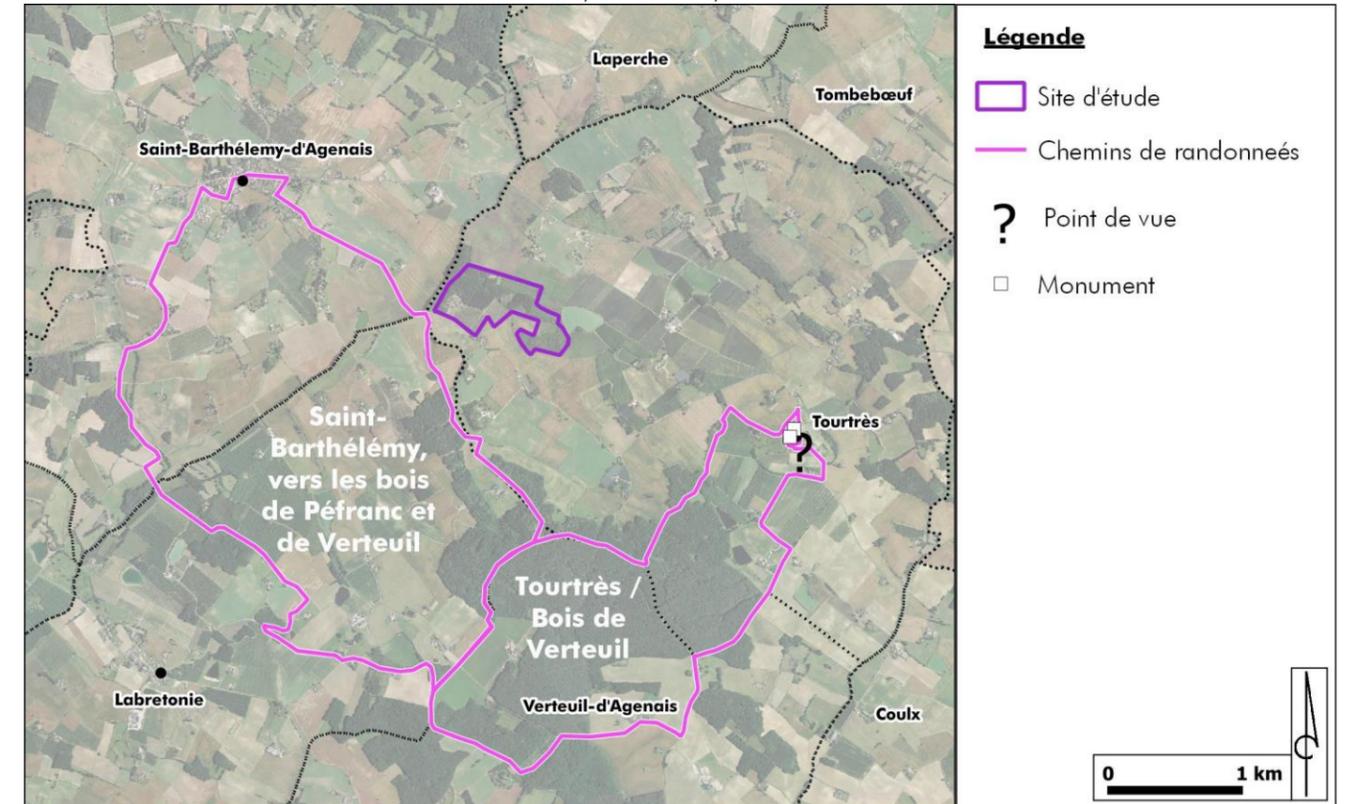
Un autre chemin de randonnée est présent sur la commune de Tourtrès, à 1,4 km au Sud-Est du site d'étude.

Un point de vue remarquable est recensé dans le centre-bourg de Tourtrès avec une vue vers l'Est, présentant l'évolution des paysages et des végétaux au fil du temps.

La carte ci-après localise les monuments et les chemins de randonnées aux abords du site d'étude.

Illustration 54 : Activités touristiques aux abords du site d'étude

Source : SCAN IGN, BD ORTHO ; Réalisation : Artifex 2020



Eglise Saint-Pierre
Source : Artifex 2020



Moulin à vent
Source : Artifex 2020



Panneaux pédagogiques sur l'évolution des paysages et des végétaux
Source : Artifex 2020

A RETENIR

Le site d'étude se place à l'extérieur du centre-bourg de la commune de Tourtrès, dans un contexte rural.

Le contexte économique est majoritairement porté par l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Le secteur du commerce, des transports et des services divers occupent une place notable également.

Quatre installations classées pour la protection de l'environnement sont présentes sur les communes voisines de Tourtrès. Aucune ICPE n'est présente autour du site d'étude dans un rayon de 500 m.

Le tourisme est essentiellement tourné vers les activités de plein-air (navigation, randonnées, cyclisme, et le patrimoine architectural). Un chemin de randonnée passe vers le coin Sud-Ouest du site d'étude.

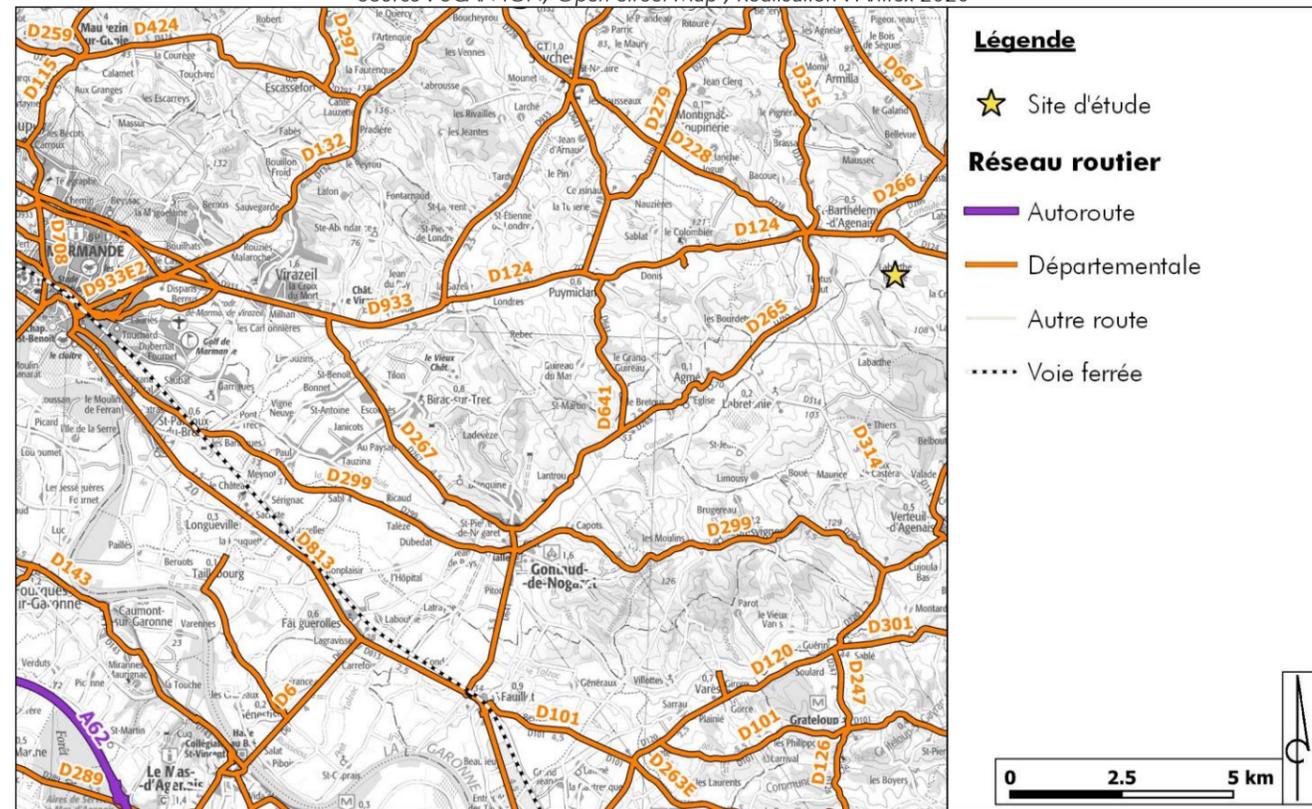
3. Biens matériels

3.1. Infrastructures de transport et servitudes

3.1.1. Voies de circulation et trafic

La carte suivante permet de localiser les différentes infrastructures de transport du contexte dans lequel s'inscrit le site d'étude. Ces dernières seront plus précisément décrites dans les paragraphes ci-après.

Illustration 55 : Infrastructures de transport dans le secteur du site d'étude
Source : SCAN IGN, Open Street Map ; Réalisation : Artifex 2020



- **Autoroutes**

Aucune autoroute n'est située au sein de l'aire d'étude immédiate du site d'étude. L'autoroute la plus proche du site d'étude est l'autoroute A62 – l'autoroute des deux mers (partie Ouest). Cette autoroute relie Toulouse à Bordeaux en se raccordant sur l'A630. Elle est située à environ 20 km au Sud-Ouest du site d'étude.

D'après le comptage autoroutier du Ministère de la Transition écologique et solidaire en 2018, l'A62 a été empruntée quotidiennement par, en moyenne, 22 800 véhicules sur la portion proche du site d'étude dont 12,4 % de poids lourds au niveau de Valence d'Agen.

- **Routes nationales**

Aucune route nationale n'est située au sein de l'aire d'étude immédiate du site d'étude. La plus proche est la N21 située à 17 km à l'Est du site d'étude.

- **Routes départementales**

Deux routes départementales sont présentes :

- La route départementale D124 passe à 500 m au Nord du site d'étude ;
- La route départementale D265 est située à 1,2 km à l'Ouest du site d'étude.

La route départementale D124 relie les communes de Tombebœuf et Monsempron-Libos. D'après le comptage routier du département du Lot-et-Garonne, la D124 présentait un trafic de 1 557 véhicules par jour dont 5 % de poids lourds au niveau de la commune de Saint-Barthélemy-d'Agenais, en 2016.

La route départementale D265 est une route locale moins fréquentée qui dessert les hameaux entre Saint-Barthélemy-d'Agenais à Gontaud-de-Nogaret. Aucun comptage n'a été réalisé.



Route départementale D124 à Saint-Barthélemy-d'Agenais
Source : Artifex 2020



Route départementale D265
Source : Artifex 2020

- **Autres voies routières**

Une route communale partant du centre-bourg de Saint-Barthélemy-d'Agenais longe le Sud du site d'étude puis se divise en deux voies menant aux centre-bourgs de Tourtrès et de Labretonie.

- **Voies ferrées**

Aucune voie ferrée n'est présente au sein de l'aire d'étude immédiate du site d'étude.

La voie ferrée la plus proche est localisée à 13 km au Sud-Ouest du site d'étude.

Il s'agit de la ligne reliant Bordeaux-Saint-Jean (Gironde) à Sète-Ville (Hérault) en passant par Montauban et Toulouse. Il existe trois sections au droit de cette ligne :

- Bordeaux – Montauban ;
- Montauban – Narbonne ;
- Narbonne - Sète.

Ces sections accueillent un trafic varié avec des Intercités, des TGV et des TER.

3.1.2. Transport aérien

- **Aéroports et aérodromes**

L'aéroport le plus proche du site d'étude est celui de Bergerac-Roumnière, situé à 36 km au Nord. En 2018, il a accueilli 286 456 passagers. Les compagnies desservant cet aéroport circulent à l'internationale et au sein de la France métropolitaine. Il permet aussi la pratique d'activités de loisirs comme l'aviation légère ou l'hélicoptère.

L'aérodrome le plus proche du site d'étude est celui de Marmande-Virazeil situé à environ 15,5 km à l'Ouest du site d'étude. Il est équipé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme, telles que, l'aviation légère, l'hélicoptère ou l'aéromodélisme.

- **Servitudes aéronautiques**

D'après la Direction générale de l'aviation civile, le site d'étude, étant à plus de 3 km de tout aérodrome et aéroport, n'est pas concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

3.1.3. Transport maritime

Selon les données de Voies Navigables de France (VNF), aucun cours d'eau navigable n'est répertorié au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les voies navigables les plus proches sont situées sur la Garonne au niveau de la commune Le Mas d'Agenais, à 14 km au Sud du site.

3.1.4. Accès au site d'étude

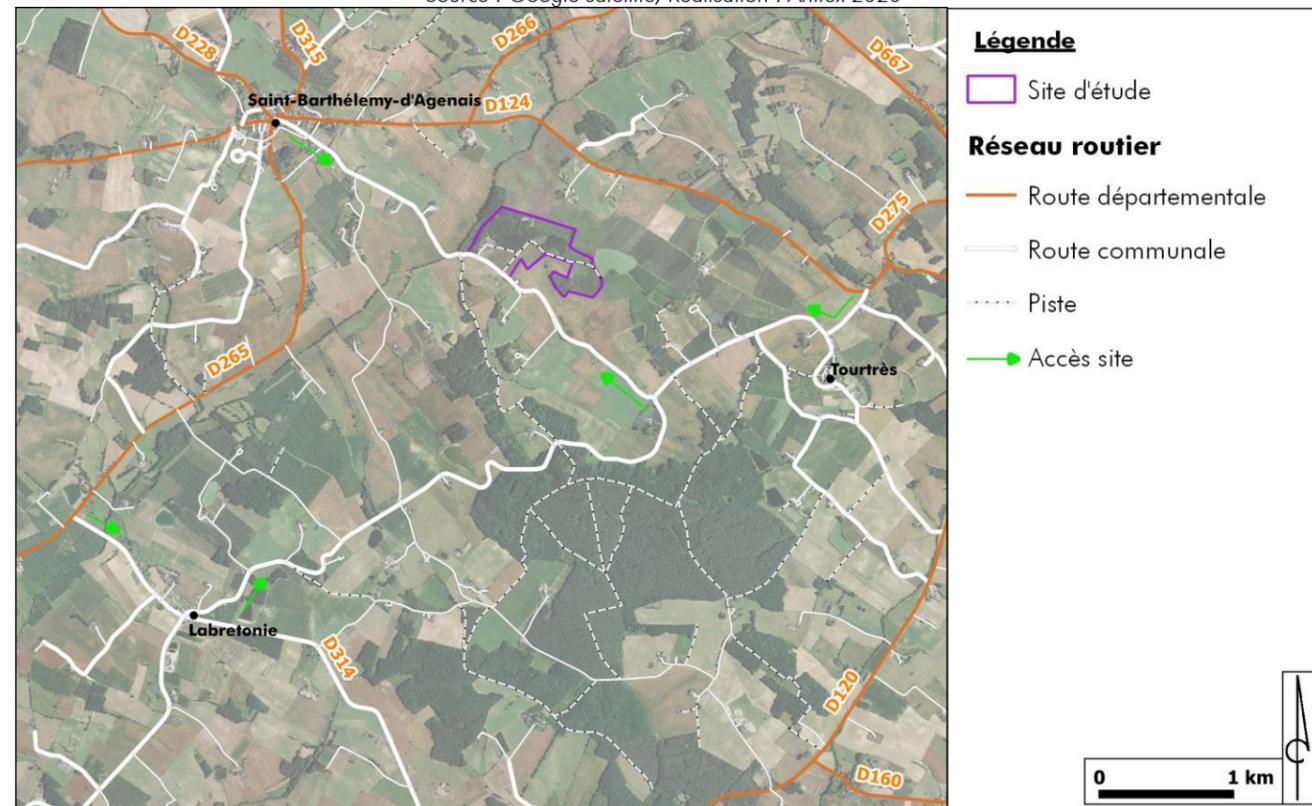
L'accès au site d'étude peut se faire par différents chemins, soit directement par le centre-bourgs de Saint-Barthélemy-d'Agenais, soit par la route départementale D124 en prenant la direction de Tourtrès puis par la route communale longeant le site, ou encore par la route départementale D265 en prenant la direction de Labretonie puis par la route communale longeant le site.

Au niveau du site d'étude, un chemin privé vers le Sud-Ouest amène aux habitations présentes dans le site. Plusieurs pistes traversent le site d'étude : une première piste part des habitations du site et va vers l'Est, une deuxième perpendiculaire à la première traverse le site du Nord au Sud puis amène au boisement à l'Est.

L'illustration suivante présente les infrastructures de transport dans l'aire d'étude immédiate du site d'étude.

Illustration 56 : Infrastructures de transport dans l'aire d'étude immédiate du site d'étude.

Source : Google satellite, Réalisation : Artifex 2020



Route communale aux abords du site d'étude

Source : Artifex 2020



Chemin privé

Source : Artifex 2020



Piste au centre du site d'étude

Source : Artifex 2020



Piste à l'Est du site d'étude

Source : Artifex 2020

3.2. Réseaux et servitudes

Dans le cadre de la présente étude, les gestionnaires des différents réseaux pouvant potentiellement se trouver au droit du site d'étude et présenter des sensibilités vis-à-vis de la mise en place d'un parc photovoltaïque ont été consultés. Leurs réponses aux courriers de consultations sont fournies en Annexe 1.

Des repérages terrains ont permis de relever les principaux réseaux en complément des réponses aux courriers de consultations. L'illustration ci-dessous localise les différents réseaux identifiés dans les abords du site d'étude.

3.2.1. Réseau d'eau potable

D'après SAUR SUD-OUEST, des canalisations souterraines d'eau potable sont présentes sur le site d'étude. La canalisation souterraine longe le Sud du site d'étude puis elle remonte vers les habitations au Sud-Ouest du site et elle traverse le centre du site d'étude pour rejoindre le lieu-dit « Thos ».

La carte ci-après localise les différentes canalisations d'eau potable aux abords du site d'étude.

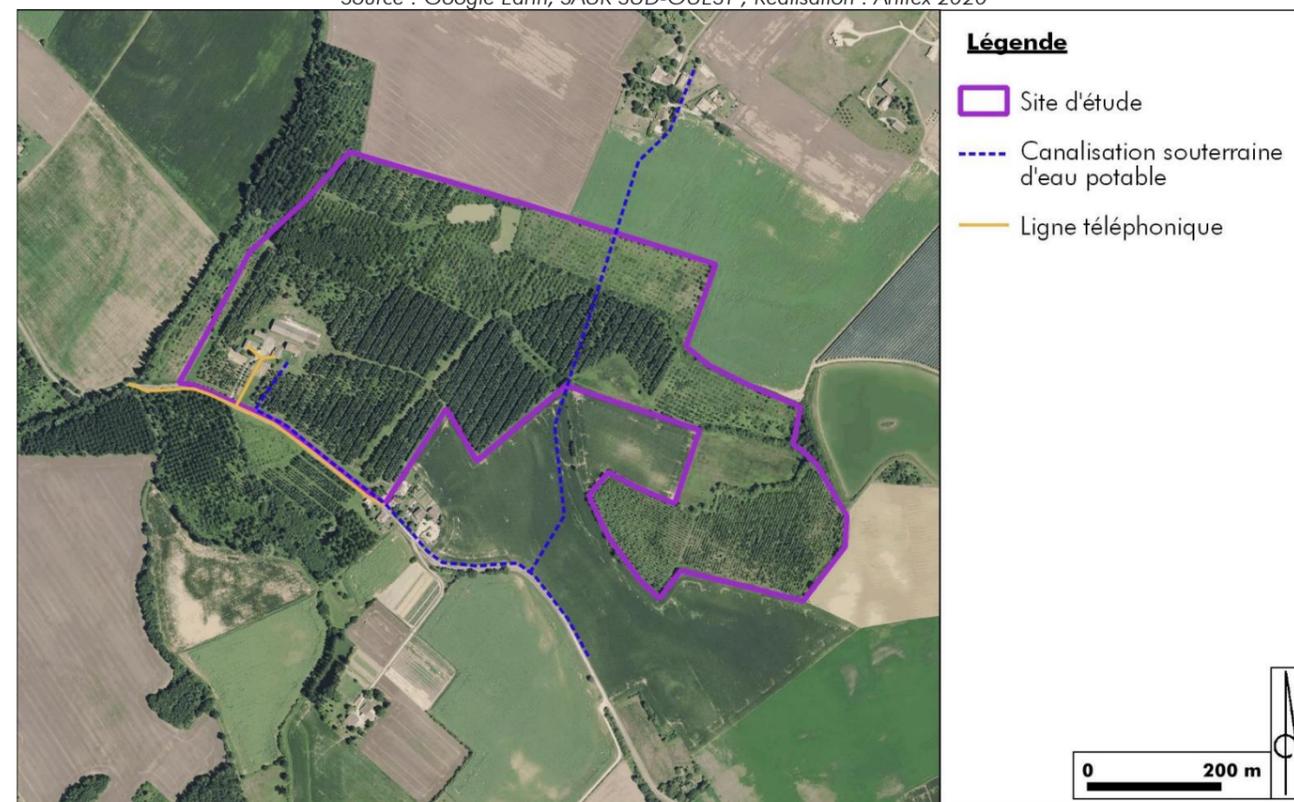
3.2.2. Réseau téléphonique

Lors du relevé de terrain, il a été recensé la présence d'une ligne aérienne téléphonique qui longe le Sud du site d'étude et qui remonte au niveau des habitations au Sud-Ouest du site.

La carte ci-après localise les installations téléphoniques.

Illustration 57 : Localisation des réseaux aux abords du site d'étude

Source : Google Earth, SAUR SUD-OUEST ; Réalisation : Artifex 2020



A RETENIR

Le site d'étude est desservi par une route communale qui le longe au Sud. Le site est accessible par trois accès, depuis le centre-bourg de Saint-Berthélemy-d'Agenais, depuis la route départementale D124 et depuis la route départementale D265.

Une ligne téléphonique aérienne et une canalisation d'eau potable souterraine longent le Sud du site d'étude, et traverse une partie du site en rejoignant les habitations au Sud-Ouest. Une autre canalisation d'eau potable souterraine traverse le site d'étude en son centre.

4. Terres

4.1. Agriculture

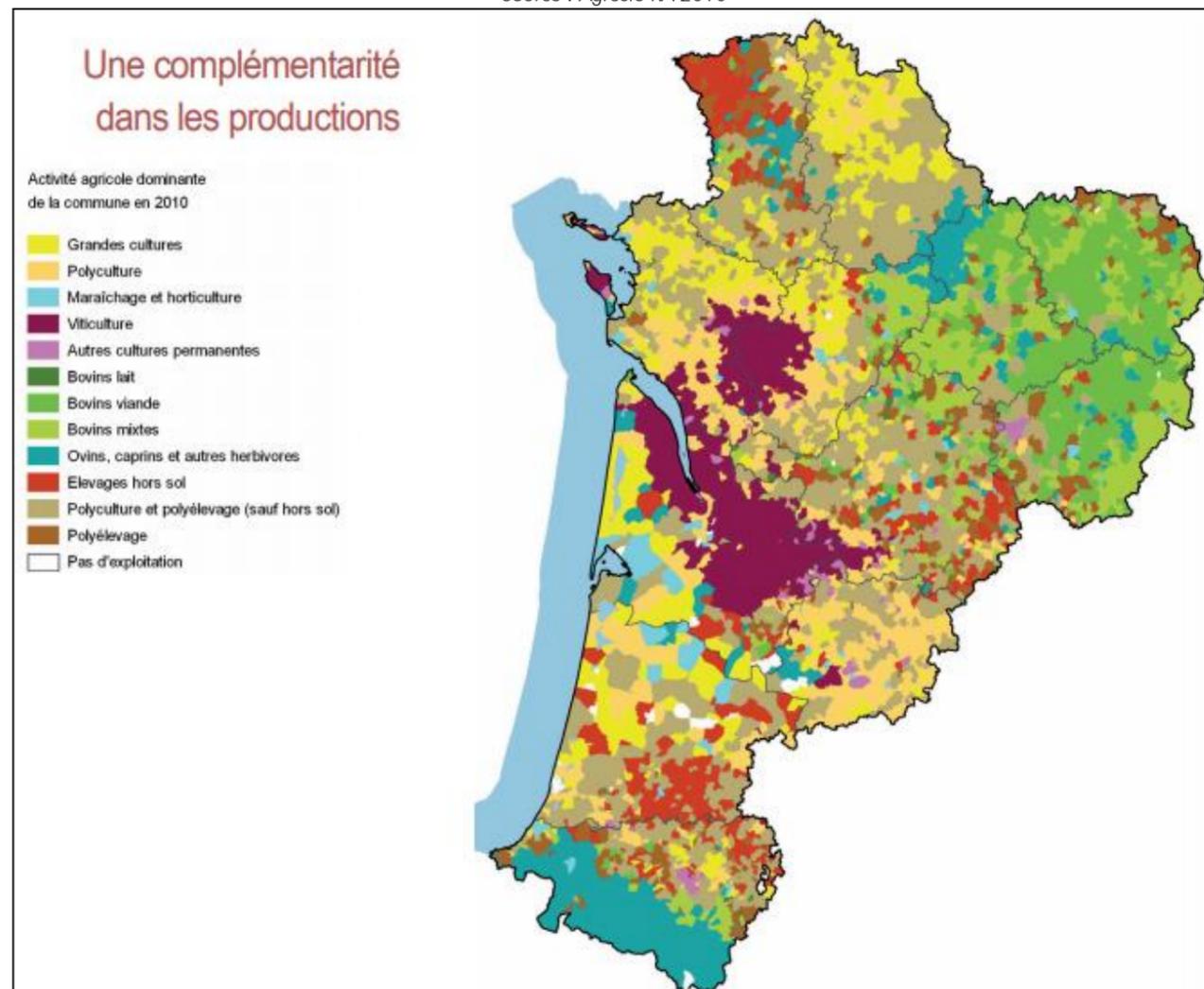
4.1.1. L'agriculture en Nouvelle-Aquitaine

Avec une surface totale de 84 035 km², la région Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région agricole de France et d'Europe. Le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle majeur dans l'économie régionale, en particulier dans les zones rurales. La Surface Agricole Utile (SAU) de la région Nouvelle Aquitaine représente 4 235 000 ha (DRAAF 2017⁶).

La topographique et la variabilité des conditions pédo-climatiques ont permis le développement de productions et de systèmes agricoles très diversifiés. En effet, les montagnes du Massif central et des Pyrénéens sont propices à l'élevage d'herbivores alors que les plaines présentes au Nord-Ouest de la région sont orientées vers les grandes cultures ou la polyculture. Enfin, les bassins autour de Bordeaux et de Cognac se sont spécialisés dans la viticulture.

Illustration 58 : Carte des orientations agricoles par commune à l'échelle de la région.

Source : Agreste RA 2010



4.1.1. L'agriculture du Lot-et-Garonne

En 2013, la SAU dans le département du Lot-et-Garonne était de 287 008 ha (environ 53 % de la surface du département) pour 6 687 exploitations. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 7 % depuis 2000. L'agriculture est donc pour le Lot-et-Garonne un facteur déterminant de son identité mais aussi un vecteur essentiel dans son développement économique.

Les exploitations agricoles dans le Lot-et-Garonne sont principalement orientées vers les grandes cultures (2 739 exploitations) et la polyculture (1 519 exploitations), qui représentent 60 % des exploitations du département. Les vergers sont également bien représentés avec plus de 800 exploitations répartis dans le département.

4.1.2. Le contexte agricole local

Le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué depuis la fin des années 1980 sur la commune de Tourtrès (-54 % entre 1988 et 2010). La Surface Agricole Utile (SAU) a aussi diminué (-39 %). Cela traduit essentiellement une déprise agricole et une augmentation de la taille des exploitations agricoles ou des surfaces urbanisées.

Le contexte agricole de la commune de Tourtrès, d'après le recensement agricole de 2010, présente les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'exploitations agricoles	Unité de travail annuel (UTA)	Superficie Agricole Utile (en ha)	Cheptel (en UGB)	Superficie en terres labourables (en ha)	Superficie en culture permanentes (en ha)	Superficie toujours en herbe (en ha)
Tourtrès	12	49	565	194	447	107	10

*UGB : Unité Gros Bétail

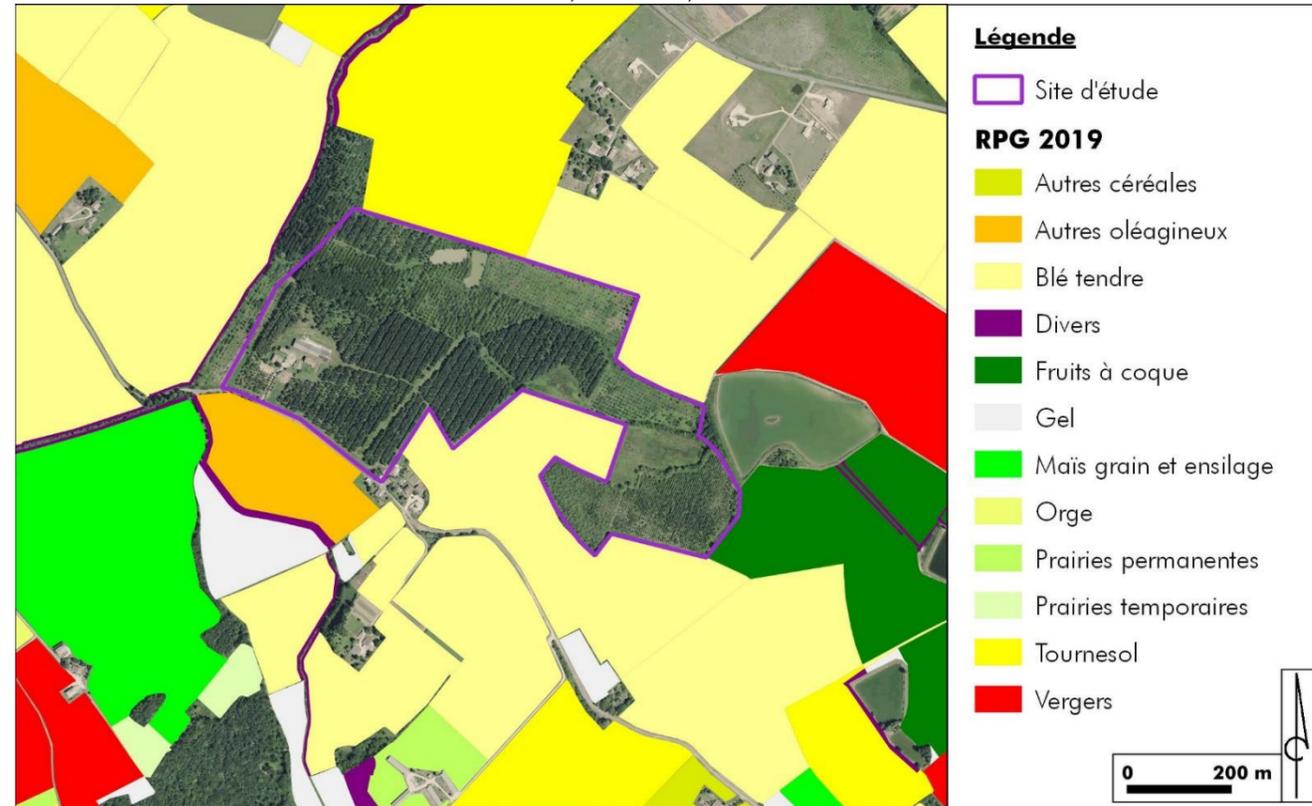
L'agriculture occupe 48 % de la surface communale de Tourtrès. L'orientation technico-économique de la commune de Monbahu se tourne vers **la polyculture et polyélevage**.

⁶ DRAAF, 2017, Agreste Nouvelle-Aquitaine, Memento de la statistique agricole. Edition 2017, novembre 2017, 27 p

La carte ci-après illustre les cultures présentes dans le secteur du site d'étude.

Illustration 59 : Contexte agricole du secteur du site d'étude

Source : BD Ortho ; RPG 2019 ; Réalisation : Artifex 2020



D'après le RPG 2019, aucune parcelle agricole n'est présente sur le site d'étude.

Les cultures présentes autour du site d'étude sont majoritairement des céréales oléo-protéagineuses et il y a aussi quelques vergers.

4.1.3. Servitudes agricoles

Selon l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), la commune de Monbahus est concernée par les aires agricoles des produits suivants :

Commune concernée	Produit protégé	Statut de la protection
Tourtrès	Agenais (blanc, primeur, nouveau, rosé, rouge, surmûri)	IGP
	Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy)	IGP
	Chapon du Périgord	IGP
	Comté Tolosan Bigorre (blanc, mousseux de qualité, primeur, nouveau, rosé, rouge, surmûri)	IGP
	Comté Tolosan (blanc, mousseux de qualité, primeur, nouveau, rosé, rouge, surmûri)	IGP
	Comté Tolosan Cantal (blanc, mousseux de qualité, primeur, nouveau, rosé, rouge, surmûri)	IGP
	Comté Tolosan Haute-Garonne (blanc, mousseux de qualité, primeur, nouveau, rosé, rouge, surmûri)	IGP
	Comté Tolosan Pyrénées Atlantiques (blanc, mousseux de qualité, primeur, nouveau, rosé, rouge, surmûri)	IGP
	Comté Tolosan Tarn et Garonne (blanc, mousseux de qualité, primeur, nouveau, rosé, rouge, surmûri)	IGP
	Jambon de Bayonne	IGP
	Porc du Sud-Ouest	IGP
	Poularde du Périgord	IGP
	Poulet du Périgord	IGP
	Pruneaux d'Agen	IGP
	Volailles de Gascogne	IGP

IGP : Indication Géographique Protégée

Etant donné l'absence d'activité agricole sur le site d'étude, ce dernier n'est pas concerné par les aires agricoles de ces produits.



Culture de sorgho à l'Est du site
Source : Artifex 2020



Verger à l'Est du site
Source : Artifex 2020

4.2. Espaces forestiers

4.2.1. Contexte forestier général

La région Nouvelle Aquitaine est la sixième région forestière de France. En effet, la superficie boisée s'étend sur 2,8 millions d'hectares. En 2016, le taux de boisement régional (34 %) est très légèrement supérieur au taux de boisement de la France métropolitaine (30 %). Mais il est inférieur à celui des régions limitrophes, Occitanie (36 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (35 %), ou encore à celui de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (49 %).

En 2016, le volume de bois sur pied s'élève à 383 millions de m³ dont 62 % sont des essences feuillues (principalement les chênes pédonculé, rouvre et rouge avec presque 90 millions de m³). Les résineux sont essentiellement représentés par les pins maritimes qui composent la forêt des Landes (28 % de la surface boisée régionale et près de 90 millions de m³).

4.2.2. Contexte forestier du Lot-et-Garonne

Le département du Lot-et-Garonne présente un taux de boisement de 24 %, soit environ 127 000 ha de forêt. Les forêts sont principalement situées en basse altitude (entre 0 et 200 m). La quasi-totalité des forêts du département sont des forêts de production (126 000 ha sur 128 000 ha). La répartition des essences est de 50 % de feuillus, 44% de résineux et 6 % de mélange feuillus/résineux.

La forêt privée occupe presque l'ensemble de la surface boisée départementale, avec 126 000 ha.

Le département est constitué de 7 régions forestières, dont les taux de boisement diffèrent :

Région forestière	Taux de boisement
Plateau landais	84,4 %
Bazadais	40,1 %
Vallées de la Garonne et du Lot	4,8 %
Coteaux du Terrefort	12,7 %

Région forestière	Taux de boisement
Néracais	13,7 %
Pays des Serres	17,5 %
Fumelois	54,5 %

4.2.3. Les boisements du site d'étude

Les régions forestières sont découpées en sylvoécotérrégions, élaborées par l'Inventaire forestier de l'IGN. Le site d'étude appartient à la sylvoécotérrégion **F30 : Coteaux de la Garonne**, qui compte, entre autres, les Coteaux du Terrefort et la Vallées de la Garonne et du Lot. Elle s'inscrit dans un secteur partiellement boisé.

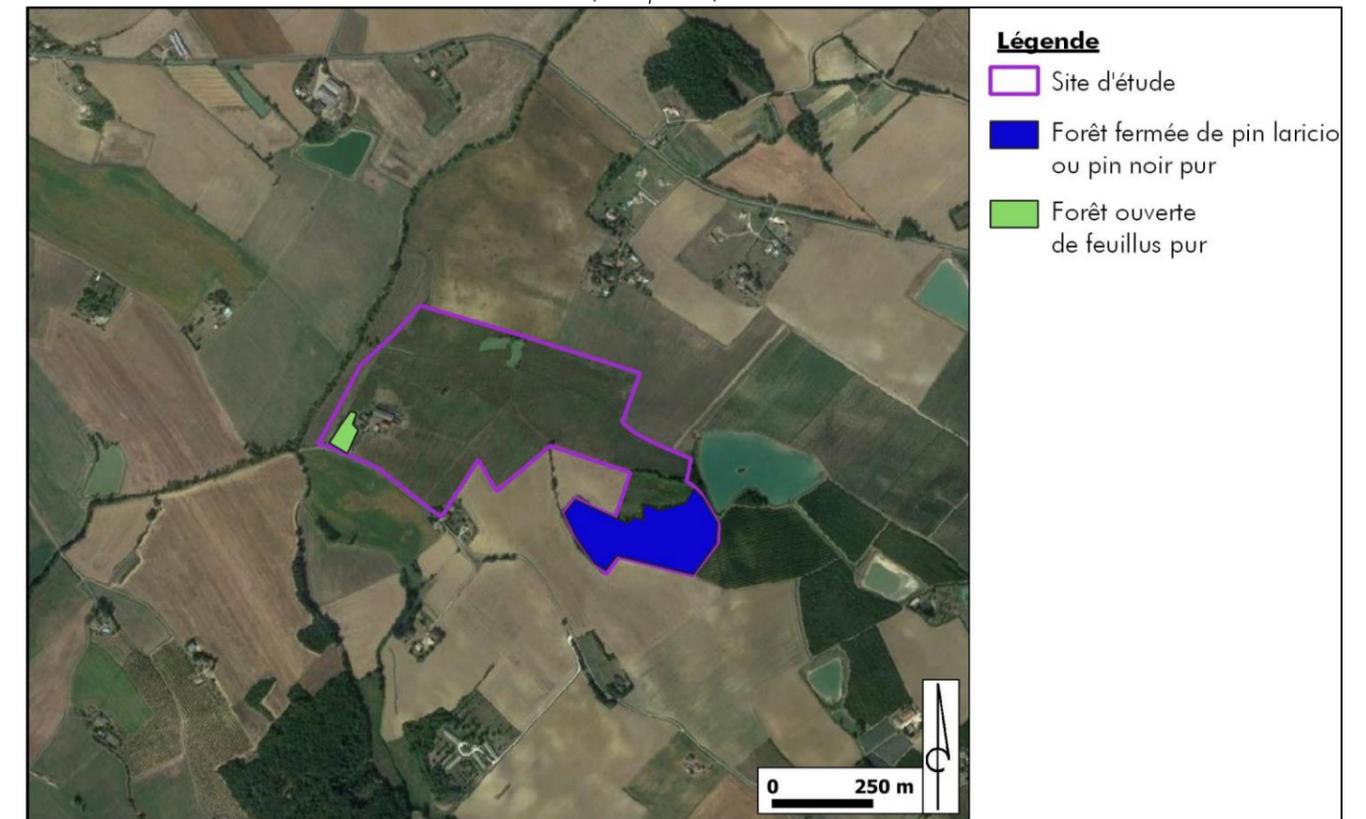
Selon la carte forestière de Géoportail, et après le relevé de terrain du 29 octobre 2020, deux types de boisements de forêt privée sont présents sur le site d'étude :

- Forêt fermée de pin laricio ou de pin noir pur, sur 4,8 ha soit 16,7 % de taux d'occupation du site ;
- Forêt ouverte de feuillus purs, sur 0,4 ha soit 1,3 % de taux d'occupation.

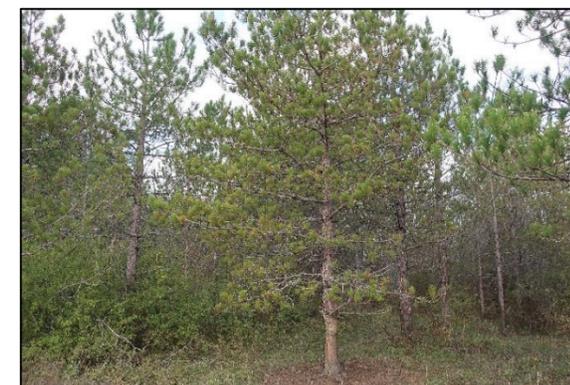
L'illustration ci-dessous localise les boisements restants sur le site d'étude.

Illustration 60 : Boisements au niveau du site d'étude

Source : BD ORTHO, Géoportail ; Réalisation : Artifex 2020



Les terrains du site d'étude sont recouverts par environ 6,1 ha de boisement privé, soit 18 % de taux d'occupation des sols. Les autres terrains du site sont d'anciennes parcelles sylvicoles, qui ont été dessouchées et laissées en friche.



Forêt fermée de pin à l'Est du site

Source : Artifex 2020



Forêt ouverte de feuillus au Sud-Ouest du site

Source : Artifex 2020

A RETENIR

Aucune parcelle agricole n'est présente sur le site d'étude. Mais le site est entouré essentiellement de cultures céréalières et oléo-protéagineuses.

Le site d'étude est composé de friches et d'environ 6,1 ha d'anciennes parcelles sylvicoles privées composées de deux types de boisement différents, qui ne sont plus exploitées à ce jour.

5. Population et santé humaine

5.1. Habitat

5.1.1. Implantation de l'habitat

La population communale de Tourtrès est regroupée au niveau de son centre-bourg localisé à 1,8 km au Sud-Est du site d'étude.

L'habitat, hors de ce centre-bourg, est dispersé en petits hameaux ou habitations isolées.

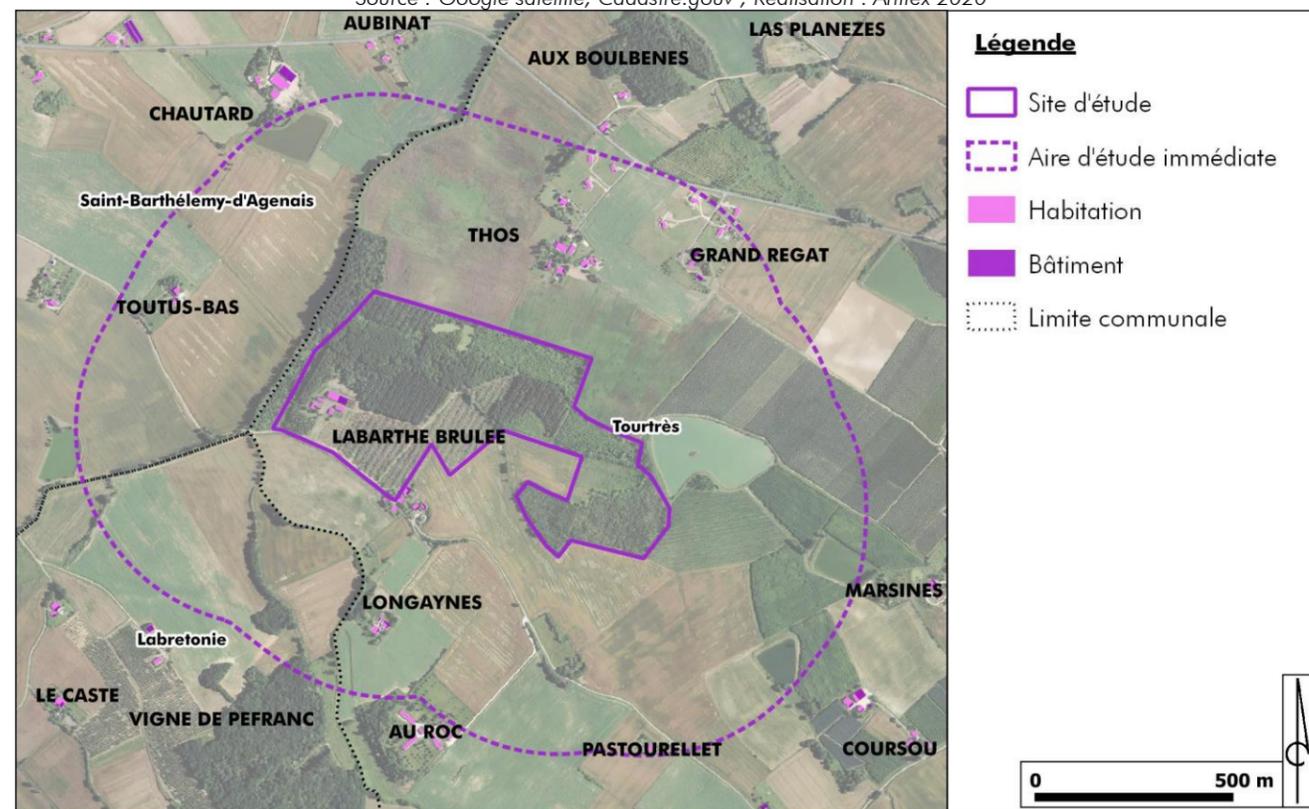
Une habitation est présente dans le site d'étude appartenant au propriétaire des terrains du site. Les autres habitations du lieu-dit « Labarthe brûlée » sont en contact direct avec le Sud du site d'étude.

D'autres habitations regroupées en hameaux sont présentes dans un rayon de 500 m autour du site. Le hameau du lieu-dit « Thos » se situe à environ 225 m au Nord du site d'étude, le hameau « Longaynes » se situe à environ 320 m au Sud du site, et les hameaux Grand-Regat et Toutu-Bas sont à environ 380 m respectivement au Nord et à l'Ouest du site.

L'illustration suivante présente les habitations aux abords du site d'étude.

Illustration 61 : Carte des habitations et bâtiments proches du site d'étude

Source : Google satellite, Cadastre.gouv ; Réalisation : Artifex 2020



Des habitations sont présentes sur le site et à la lisière Sud du site.

5.1.2. Evolution future de l'habitat

D'après le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) Lot et Tolzac approuvé le 28 janvier 2020, le site d'étude est localisé en zone Npv.

Les abords du site d'étude sont en partie en zone N, d'intérêt écologique, au Nord et à l'Ouest du site, et le reste en zone A.

Aucune construction n'est prévue sur les terrains du site d'étude, ni aux abords.

5.2. Contexte acoustique

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, transposée en droit français par les articles L. 572-1 à L. 572-11 et R. 572-1 à R. 572-11 du Code de l'Environnement, et deux arrêtés des 3 et 4 avril 2006, spécifie pour les grandes agglomérations et les grandes infrastructures des transports (grands axes routiers et ferroviaires, grands aérodromes) la réalisation de cartes de bruit dites « stratégiques » et l'adoption de plans d'actions (dénommés dans la transposition française « Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement » (PPBE).

Sont soumises à l'établissement d'une carte de bruit, les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et les voies ferrées à 30 000 trains. Le site d'étude se trouve dans un secteur rural. Il est caractérisé par une dominante sylvicole. Il n'est donc pas soumis à l'établissement d'une carte de bruit.

Le contexte acoustique est majoritairement marqué par l'activité agricole environnante.

Le site d'étude est dans un contexte acoustique peu bruyant.